



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMITÉ ACADÉMIQUE DE SUIVI

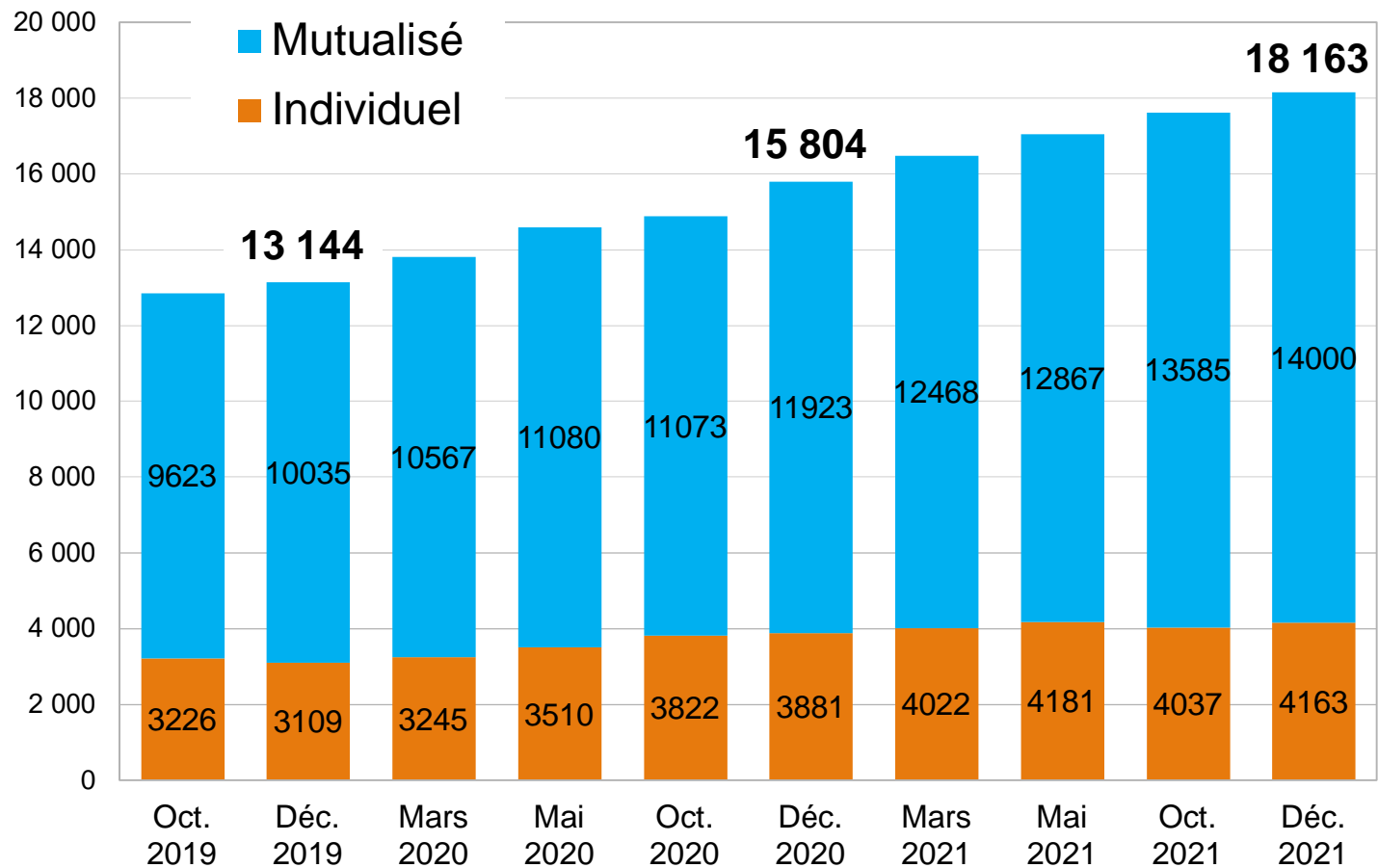
28 février 2022



Sommaire

1. Evolution des notifications MDPH
2. Les équipes mobiles d'appui à la scolarisation
3. Les dispositifs d'autorégulation dans le cadre du plan Autisme
4. Les territoires apprenants, retour d'expérience du Pas de Calais
5. Le programme d'investissements d'avenir (PIA3)
6. L'ouverture internationale au regard de la PFUE
7. L'expérimentation d'une évaluation des PIAL
8. Le déploiement d'AGESH et du LPI
9. Les actualités ressources humaines

1 Evolution des notifications MDPH (public)



Notifications au 31/12/2021

Public = 18 163

Privé = 3 682

soit 21 845 élèves

Plafond d'emplois 2020-2021

5373 ETP

Plafond d'emplois rentrée 2021

5823 ETP soit + 450 ETP

2 Les équipes mobiles d'appui à la scolarisation

en lien avec l'ARS

Objectif : apporter une expertise ainsi que des ressources médico-sociales aux établissements scolaires et auprès de la communauté éducative de manière souple, en s'appuyant si besoin sur les expertises et les ressources existantes sur le territoire.

Constituées d'intervenants médico-sociaux, elles répondent aux besoins d'information et de sensibilisation sur les problématiques liées aux handicaps rencontrés par la communauté éducative.

Elles interviennent en prévention et le plus en amont possible d'un risque de rupture de parcours, pour des élèves en situation de handicap, voire en amont d'une notification de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). En tant que de besoin, elles interviennent directement auprès des élèves, si un risque important de déscolarisation est détecté.



3 Les dispositifs d'autorégulation (DAR) - plan Autisme



- Les dispositifs d'autorégulation permettent à des enfants scolarisés dans leur classe de référence de bénéficier d'un soutien spécialisé quotidien pour les aider à réguler leur comportement et à concentrer leur attention sur les apprentissages.



- Un enseignant surnuméraire + équipe médico-sociale (éducateur, psychologue, psychomotricien, orthophoniste...)



- Dans la classe ordinaire de l'élève, les professionnels du dispositif peuvent y venir en tant qu'observateurs de l'élève avec TSA ou comme appui pour la mise en œuvre de l'autorégulation.
- Ponctuellement dans la classe dite "d'autorégulation" au sein de l'établissement.
- Dans tout autre lieu où évolue l'élève : interclasse, salle EPS, cantine...

Création DAR Rentrée 2022 : Élémentaire sur Arras + Collège sur Saint Amand

4 Territoires apprenants – retour d'expérience du Pas de Calais



Actions conduites dans le cadre des territoires apprenants du Pas de Calais et ayant un lien avec l'école inclusive

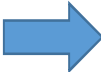
Objectif : mettre en place des nouvelles modalités de développements professionnels en favorisant le partage d'informations et la mutualisation.

Pour cela il dispose de deux espaces :

- l'un virtuel : le site OTA 62 ;
- l'autre physique : l'OTA LAB qui peut accompagner toute personne souhaitant faire évoluer ses pratiques en se formant, en expérimentant, en partageant ses propres ressources et compétences.

4 Territoires apprenants – retour d'expérience du Pas de Calais

Neuf observatoires

- Le climat scolaire
- Les CP / CE1
- Les compétences professionnelles non disciplinaires
- La maternelle
- Le numérique pour apprendre au XXIème siècle
- Les pratiques artistiques et culturelles
-  • Les pratiques inclusives
- Les pratiques sportives, la santé et la citoyenneté
- Les tiers lieux scolaires et classes flexibles

Objectifs : découvrir les différentes pratiques existantes sur le terrain, favoriser le lien entre les partenaires...

D'autant plus décisif pour l'OTA « pratiques inclusives ».

4 Territoires apprenants – retour d'expérience du Pas de Calais

L'OTA et L'observatoire pratiques inclusives participent à :

- La publication d'un OTA MAG par période sur une thématique définie
- La newsletter de type padlet tous les 15 j
- Des publications fréquentes sur des actions valorisées pour mettre en lien les partenaires et favoriser la pair aideance
- Des capsules vidéos sur des thématiques en réponse directe à des besoins
- Des partages de ressources entre enseignants

4 Territoires apprenants – retour d'expérience du Pas de Calais

Les actions valorisées dans le cadre de l'OTA pratiques inclusives

- Mise en valeur des actions existantes dans le 1^{er} comme dans le second degré (Maternelle, école, collège, lycée et lycée professionnel)
- .. Dans l'ordinaire, l'enseignement adapté (EGPA) ou spécialisé (UEE/ ULIS)
- Mise en avant du travail mené par les AESH 1^{er} et second degrés
- Mise en avant des partenariats existants avec le Médico social (Sessad, DITEP, PIAL renforcé), les CMP CMPP, CAMPS

Les projets à venir

- Mise en valeur du travail en lien avec l'EMAS de Liévin / PIAL renforcé
- Cartographie Départementale des ressources (EN/ESMS) comme outil de pilotage, ressource pour les familles et les partenaires

4 Territoires apprenants – retour d'expérience du Pas de Calais

Nos principes...

- Nous nous attachons à mettre en avant l'École inclusive au sens large: L'École inclusive c'est l'école dite accessible : elle doit passer d'une logique compensatoire à une logique d'accessibilité et ce que nous cherchons à véhiculer par le biais de nos publications.
- Les articles et capsules proposés évitent une entrée par troubles mais favorisent une entrée par besoins éducatifs particuliers
- L'action partenariale est valorisée et encouragée
- Depuis [la loi de juillet 2013](#), toute école est supposée être inclusive...parler d'« **école inclusive** » est finalement un pléonasme.

5 Programme d'Investissements d'Avenir (PIA3)

Action « Territoires d'innovation pédagogique (TIP) »

Pôle Pilote pour la formation des enseignants et la recherche en éducation

Objectif : Créer un pôle structurant multidisciplinaire pour relever le défi de l'inclusion pour tous et notamment des élèves à besoins particuliers - BEP) par le décloisonnement des territoires éducatifs dans les régions académiques Hauts-de-France et Normandie.



100% IDT

INCLUSION,
UN DÉFI,
UN TERRITOIRE

Partenaires du projet

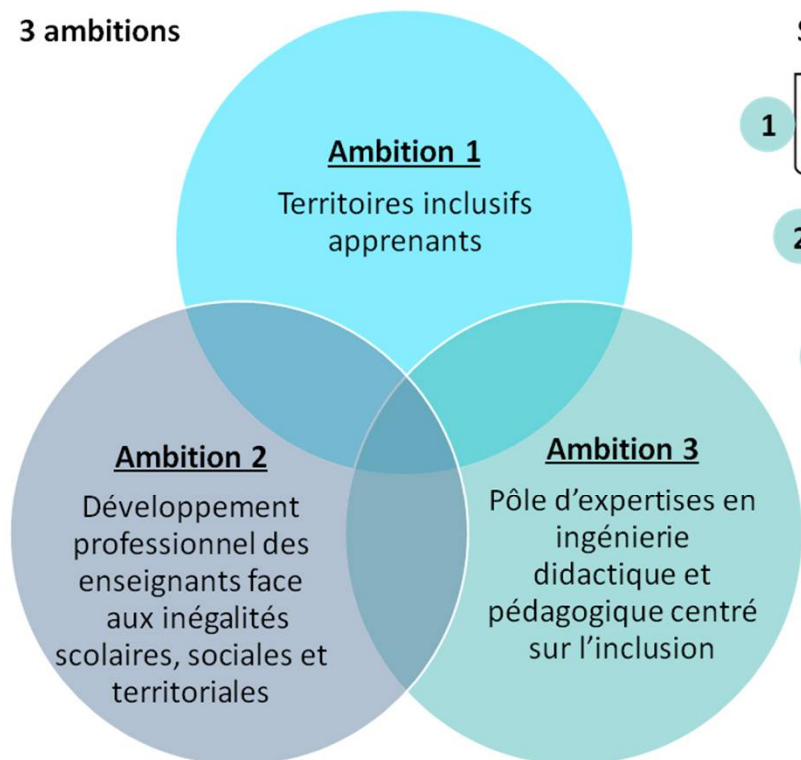
- Université de Lille – Académie de Lille – Inspe Lille Hauts de France
- Université de Rouen Normandie – Académie de Rouen-Normandie
- Université de Caen Normandie – Inspé Normandie-Rouen – Inspé Normandie-Caen
- Synlab
- Réseau Canopé

5 Programme d'Investissements d'Avenir (PIA3)

1 objectif

Pôle structurant multidisciplinaire pour relever le défi inclusif par le décroisement de nos territoires éducatifs

3 ambitions



Soutenus par 6 actions

- 1 Observatoire long terme
Co-Production de savoirs
Obstacles à l'inclusion
- 2 Création et déploiement d'un réseau d'établissements formateurs
- 3 Construire des formations partagées
- 4 Collaborer à la formation-actions des enseignants par les formations mixtes
- 5 Espaces apprenants au service de l'interprofessionnalité
- 6 Conception d'un répertoire de ressources pédagogiques inclusives

Un projet à fort impact



5 Programme d'Investissements d'Avenir (PIA3)

- Un budget de 27 M€ dont 7,5 M€ de subvention PIA3 sur 10 ans avec effet levier :
 - 11 Contrats doctoraux dont 6 cofinancés par la Région Normandie
 - 7 postes d'ingénieurs de recherche, d'études et pédagogique dont 2 cofinancés par Région Normandie
- 14 Comités de Pilotage, 1 Comité Scientifique de l'Évaluation, 23 Comités opérationnels d'action
- Un référent académique représentant la rectrice : Michel Gosse
Un référent académique pour chaque action

Action 1	Sophie Jomin-Moronval
Action 2	Christine Englebert
Action 3	Catherine Astol

Action 4	Thouraya Abdelatif
Action 5	Muriel Misplon
Action 6	Derek Gallaguer

- **Une inscription PAF 22-23 d'une formation de formateurs construite dans le cadre de l'action 3**
- **Un DIU pour les AESH référents proposé par l'Inspé Lille Hauts de France en 2023 articulé avec la formation continue.**

6 Ouverture internationale au regard de l'année de la PFUE

Erasmus+ Mobilités de personnel de courte durée en Europe, pour suivre des cours et formations ou pour observer les pratiques auprès de pairs

ENSEMBLE 62 Consortium d'éducation inclusive dans le Pas-de-Calais 2020 – 2022 / **60 mobilités – budget 85.410€**

participants : DSDEN62, les 3 circonscriptions ASH, 5 collèges, pour des mobilités de personnels face à élèves et personnels d'encadrement

- rendre effective l'inscription de tous les enfants en situation de handicap dans un parcours de scolarisation et de vie sans rupture
- consolider au sein de chaque territoire une palette d'offres d'accompagnement diversifiée et adaptée aux besoins

Consortium académique CALME_sco 2021 – 2023 / Axe 3 : Soutenir les élèves et les équipes après la pandémie

105 mobilités – budget 140.000€

participants : 18 écoles, incluant les RASED

- consolider ou améliorer les nouvelles pratiques mises en place depuis le 1er confinement, au service du bien-être des élèves et des équipes
- identifier les impacts de la crise sanitaire à moyen et long termes et développer la palette de réponses, avec un focus sur les publics les plus vulnérables dont les difficultés se sont accrues

Des mobilités sont prévues pour personnels du rectorat et des DSDEN engagés dans les programmes de réussite scolaire pour les élèves en situation de placement à l'ASE

Priorités stratégiques Erasmus+ 2021 – 2027 :

- **inclusion et diversité** : faciliter et accroître la participation de publics ayant moins d'opportunité (apprenants et personnels en situation de handicap, apprenants issus de milieux socio-économiques modestes, de territoires moins favorisés...)

- *transformation numérique*

- *transition écologique et durable*

- *participation active à la vie démocratique*

Concrètement :

- **complément financier forfaitaire de soutien pour l'inclusion** pour les participants répondant à l'un des neuf critères fixés (situation de handicap, résidence en QPV ou ZRR, élève boursier...)

- à partir de 2022, les **établissements et structures dotés de dispositifs relevant de l'ASH** (adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap) : Ulis, Segpa, IME, Itep, etc. entrent dans la liste des organismes éligibles dans les consortiums de mobilité, au même titre que les établissements scolaires

Expérimentation 2021-2022 : 8 PIAL soit 1 par circonscription ASH

- Collège J. Ferry Douai (59)
- Collège A. Rimbaud Villeneuve d'Ascq (59)
- Collège Baudelaire Roubaix (59)
- Collège Jean Moulin, Berck (62)
- Collège A. Frank Grande-Synthe (59)
- Collège A. Terroir Marly (59)
- Collège Paul Verlaine de St Nicolas (62)
- Collège Jean Jaurès, Lens (62)

Aucun de ces établissements n'est par ailleurs concerné par la campagne d'auto-évaluation des établissements 2021-2022.

3 critères évalués (référentiel national PIAL)

1. La maîtrise de l'organisation et du pilotage
2. La maîtrise des engagements de dialogue au bénéfice des élèves (relation enseignant/AESH, travail en équipe, liens avec les familles...)
3. La maîtrise des adaptations pédagogiques aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap

La question du périscolaire et des liens avec les associations fera par ailleurs l'objet d'un questionnaire complémentaire.

7 L'expérimentation d'une évaluation des PIAL

Principes de mise en œuvre

Réunion de lancement avec les pilotes des 8 PIAL concernés et les IEN ASH : 4 mars 2022

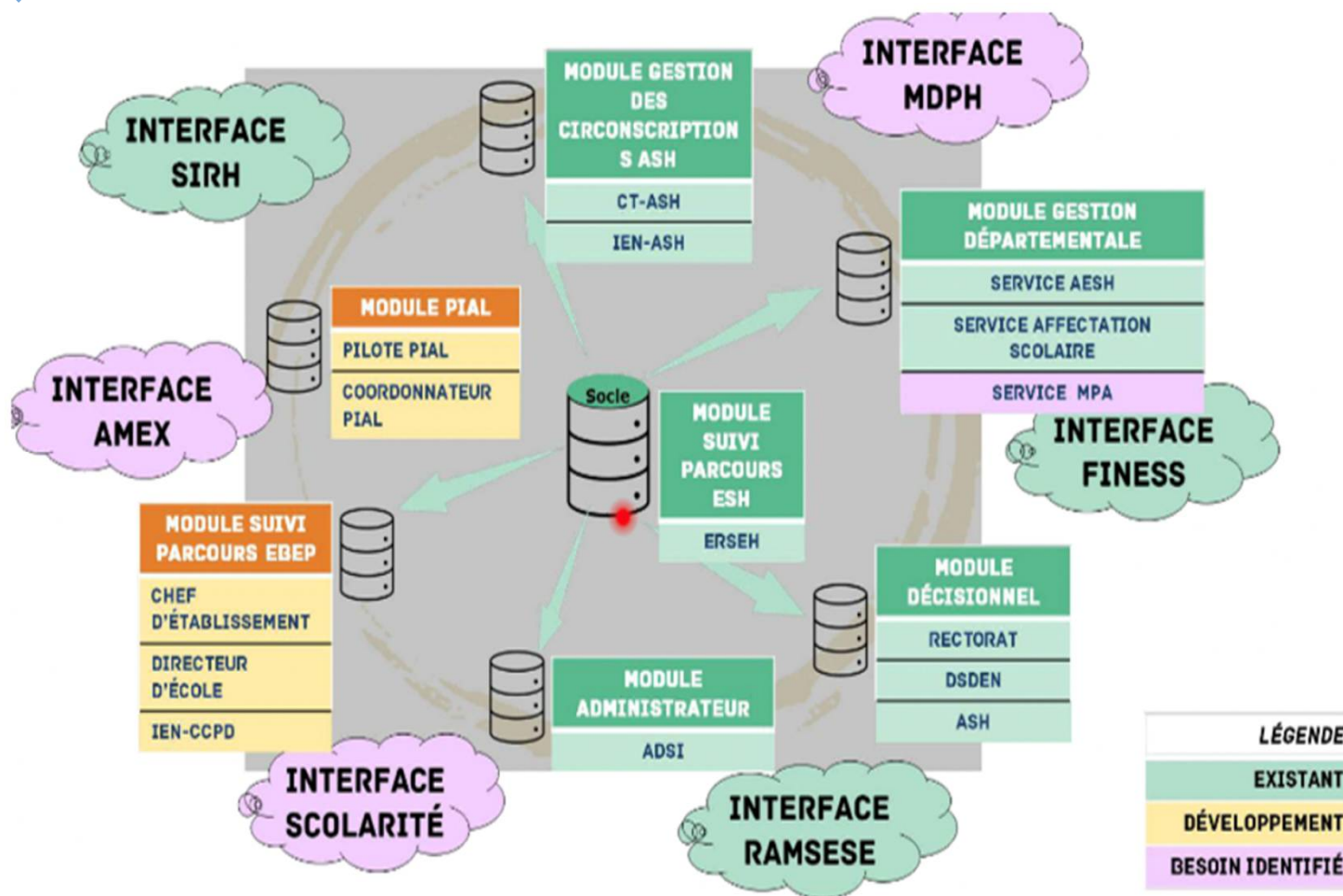
1. Phase d'auto évaluation

- ✓ Une démarche s'appuyant sur une grille d'auto-évaluation fondée sur le référentiel national PIAL
- ✓ Objectif : identifier les points forts, les points perfectibles et définir des perspectives d'évolution qualitative.
- ✓ Cette grille pourra être complétée de tout document jugé utile par le PIAL pour compléter son analyse.

2. Phase d'évaluation externe

- ✓ Une session de formation des évaluateurs externes organisée courant janvier 2022.
- ✓ Les évaluateurs externes s'appuient sur le(s) document(s) produit(s) par le PIAL lors de la phase d'auto-évaluation pour mettre en œuvre l'évaluation externe et notamment les temps de rencontre sur site.
- ✓ Composition de la commission d'évaluation externe : CT ASH, IEN-ASH de la circonscription du PIAL, un personnel de direction ou un IEN et le Chef du SAGERE. Chacun des personnels engagés dans le dispositif d'évaluation signe une charte de déontologie.

8 Le déploiement du système d'information AGESH



Nombre de notifications MDPH :

- Académie = 47 291
- Nord = 25 913
- Pas-de-Calais = 21 378



8 Mise en œuvre du Livret de Parcours Inclusif



Le LPI est déployé depuis le 31 janvier 2022 dans toutes les académies.

C'est une application qui a pour objectif l'amélioration de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves en situation de handicap. Il permet de proposer une réponse pédagogique adaptée à leur situation dans le cadre d'un ou plusieurs des dispositifs de l'école inclusive.



- Une interconnexion avec les bases élèves, simplifiant ainsi le renseignement du livret.
- Une base de données d'aménagements et d'adaptation pédagogiques.
- Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE).
- Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP).
- Le GEVA-Sco 1re demande.
- Le document de mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS).



- Formation de formateurs organisée le dans le cadre du plan national de formation : mercredi 23 février 2022
- Accompagnement de la prise en main du LPI : mars à fin juin 2022
- Déploiement académique : septembre 2022

EDUSCOL



<https://eduscol.education.fr>

Personnels AESH - les actions menées

- Groupe de travail AESH en janvier dernier
- Actualisation du guide pratique de l'AESH en cours
- Amélioration des procédures de recrutement en lien avec les PIAL mise en œuvre pour la campagne de recrutement de rentrée 2021
- Partenariat expérimental dans le cadre du second emploi
- Mise en œuvre des différentes opérations de revalorisation salariale

Personnels AESH - les pistes de travail

- Renforcer la communication à l'intention des AESH
- Organiser un webinaire à destination des AESH sur leur cadre de gestion
- Reconduire la mobilité inter-PIAL
- Initier un travail de réflexion académique sur l'évaluation professionnelle des AESH
- Développer un projet sur l'accueil de stagiaires en formation au DE AES

L'accompagnement des personnels en situation de handicap

- **Ateliers** dans le cadre de l'Equipe projet handicap académique : formation des APSH, organisation de la SEEPH 2021, élaboration de questionnaires sur le handicap psychique destiné aux encadrants...
- Déploiement du **groupe d'appui RH inter-services** pour un meilleur suivi des situations individuelles
- **Nouvelle campagne académique annuelle de recrutement par la voie contractuelle** : commissions de recrutement 1er degré public-privé, 2nd degré public-privé, ASS), grilles d'entretien harmonisées, élaboration de fiches métier...
- **Formation des APSH** (Sept. à Déc. 2021) : organisation du système éducatif, loi de 2005, typologies de handicap, enjeux et missions des APSH, sensibilisations à différents type de handicap (visuel, auditif, moteur), groupes de parole...
- **Webinaires** : « Maintien dans l'emploi » en avril 2022 et préparation d'un webinaire sur l'accompagnement du handicap psychique

L'accompagnement des personnels en situation de handicap : perspectives

- **Plan pluriannuel d'accompagnement du handicap psychique**
- **Professionnalisation du recrutement par la voie contractuelle**
- **Formalisation de la procédure de reclassement**
- **Formations de sensibilisation** destinées aux personnels de direction et d'inspection
- **Actions de sensibilisation au handicap** dans le cadre ou hors cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées- Organisation d'un 2nd Challenge handisport interbassins